N° 3291 du 3 au 16 octobre 2018

L'inFO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR

Le 9 octobre contre l'austérité



Le CCN conforte les revendications Force Ouvrière (p. 4 et 5)

Toujours la rigueur pour les dépenses publiques en 2019 (p. 6)

Un plan Santé toujours sans moyens pour le service public (p. 11 à 14)

FO SOMMAIRE

© F. BLANC



p. 4

© IAN HANNING/REA



p. 11

© F. BLANC



p. 16

ACTU

En amont du 9 octobre, le CCN de Force Ouvrière conforte les revendications de FO 4-5

Le projet de loi de finances pour 2019 est encore sous le joug de la rigueur 6

Pouvoir d'achat : les retraités en colère 7

C'EST EN NÉGO

Les cheminots FO dénoncent la fausse négociation de convention collective nationale 8

DROIT

Accords collectifs dans les entreprises : ce que dit la loi concernant les règles de validité 9

DOSSIER

Plan Santé : ce plan libéral va encore dégrader la qualité du service public en ne lui apportant aucuns moyens supplémentaires 11-14

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR

FO participera sur la base de ses revendications à la négociation sur la réforme de l'Assurance chômage 16

Le nombre de mandats syndicaux en recul de 33% après les ordonnances Macron 17

FO demande au Cameroun d'ouvrir une enquête sur la répression contre les dockers de Douala 18

Représentativité : par son action FO obtient des recours gagnants contre plusieurs arrêtés 19

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES

Biennale de la danse à Lyon : FO défend les salariés inquiets pour leurs emplois 20

Tarn : combat victorieux d'un agent FO pour la reconnaissance de son ancienneté 21

HISTOIRE

La Sécurité sociale : une conquête sociale majeure 23

PORTRAIT

Roxane Idoudi, secrétaire confédérale chargée du département Développement de l'organisation FO 24

L'inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre *Résistance Ouvrière,* devenu par la suite *Force Ouvrière,* puis *FO Hebdo.*
Directeur de la publication : Pascal Pavageau – Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama – Rédaction en chef : D. Rousset.
Rédaction : N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, E. Salamero – Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.

Abonnements : V. Rigaut, tél. : 01 40 52 82 33.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : M. Pourcelot, G. Da Silva.
Imprimé par RPN, Livry-Gargan – Commission paritaire : 0921 S 05818 – ISSN 0750-9286 – Dépôt légal octobre 2018.
Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr – Site : https://www.force-ouvriere.fr


© F. BLANC

L'éditorial de Pascal Pavageau

Secrétaire général @PascalPavageau sur Twitter

NON, L'ASSURANCE CHÔMAGE N'EST PAS UNE DETTE

ELLE EST CONSUBSTANTIELLE À NOTRE MODÈLE SOCIAL : UNE SOLIDARITÉ ET DES DROITS

À la suite d'une décision unilatérale du chef de l'État en juillet, le Premier ministre vient d'adresser aux interlocuteurs sociaux une lettre de cadrage ouvrant – pour la troisième fois en un an et demi alors que personne n'est demandeur – une négociation interprofessionnelle de la convention d'Assurance chômage, avec pour cadre une trajectoire financière contrainte – près de 4 milliards d'euros d'économies sur trois ans. Le piège est évident à exiger de telles économies tout en demandant d'indemniser plus de monde : proposer l'innégociable afin de critiquer l'inefficacité des interlocuteurs sociaux à apporter des solutions à une dette due à l'État. Mais notre responsabilité est de tenir bon, et parce que Force Ouvrière a la négociation dans son ADN, il est de notre rôle de contrepoids de ne pas pratiquer la chaise vide et d'être présents à une telle négociation.

Nous sommes les artisans du progrès social, chaque femme et chaque homme qui s'engage à Force Ouvrière est ici pour bâtir et conquérir de nouveaux droits. Alors jamais nous ne nous sentirons liés par une lettre de cadrage imposant destruction et déprotection. Ainsi, c'est bien en tant qu'organisation syndicale libre et indépendante – ce qu'a clairement exprimé le Comité confédéral national à l'unanimité – que FO se rendra aux négociations, défendant ses exigences et ses revendications, refusant le rôle de haut-commissaire à la destruction de l'Assurance chômage. Mais surtout, FO se refusera à accompagner une nouvelle réforme accélérant la transition en cours vers une « *start-up nation* » où le chef de l'État dirige seul en P-DG, passe des « contrats » avec les citoyens et sous-traite les chantiers difficiles aux interlocuteurs sociaux.

> L'État dirige seul en P-DG, passe des « contrats » avec les citoyens et sous-traite les chantiers difficiles aux interlocuteurs sociaux.

Parce que les reculs sociaux ne se négocient pas mais se combattent, il est en particulier inconcevable pour Force Ouvrière de discuter d'une baisse ou d'une possible dégressivité des allocations chômage. Une telle mesure fait d'ailleurs écho à la double logique actuelle d'individualisation et de responsabilisation, qui veut nous faire croire qu'un chômeur est seul responsable de sa situation parce qu'il ne parvient pas à se vendre sur un marché du travail évolutif en s'assurant de son employabilité immédiate. Non, le modèle de demain ne peut pousser chacun à s'adapter sans fin aux besoins immédiats des employeurs et à renoncer à tout engagement, toute passion, qu'on soit horticulteur, cariste, enseignant, infirmier, architecte, etc.

Encore une fois, gouverner c'est choisir. Alors que chaque année, la puissance publique déverse 140 milliards d'aides aux entreprises sans aucun effet concret sur l'emploi, elle se refuse à prendre ses responsabilités face à une dette née du fait que l'Unédic doit notamment compenser des exonérations massives de cotisations. C'est donc sous un prétexte comptable fallacieux que le gouvernement compte réaliser une baisse généralisée des droits.

L'heure est à la défense de la solidarité interprofessionnelle et de la logique assurantielle, fondements lourdement menacés par la négociation à venir. Nous ne voulons pas d'un projet de société dans lequel la solidarité financée par la cotisation laisse la place à une assistance publique financée par l'impôt entre les mains des exécutifs. Sous l'impulsion d'André Bergeron, Force Ouvrière a joué un rôle clé dans la création de l'Assurance chômage en 1958; il nous appartient désormais de préserver cet îlot de paritarisme pour continuer à défendre sans relâche le modèle social qui est le nôtre.

Retrouvez chaque mercredi l'éditorial de Pascal Pavageau sur notre site internet
www.force-ouvriere.fr/editoriaux-du-secretaire-general-de-fo

Le 9 octobre sur nos revendications

Les délégués FO réunis les 26 et 27 septembre en Comité confédéral national, à Paris, ont réaffirmé leurs revendications. *« Par la mobilisation et la grève interprofessionnelle du 9 octobre »*, il s'agit de dire *« stop au rouleau compresseur »* des réformes, a souligné le CCN (170 délégués FO) dans sa résolution générale adoptée à l'unanimité.



© F. BLANC

Retrouvez nos photos sur: www.flickr.com/force-ouvriere

Remise en cause de la convention d'Assurance chômage, réforme des retraites, plan Santé, loi Pacte (sorte de septième ordonnance), déstructuration du service public, attaques des statuts des fonctionnaires et de leurs emplois (8 419 suppressions annoncées pour 2019), attaques contre le pouvoir d'achat des ménages... Les contre-réformes libérales et les mesures voulues par le gouvernement constituent une attaque en règle contre les actifs et les retraités, les salariés du public et du privé. Les valeurs républicaines sont malmenées, les acquis sociaux assaillis de toute part, les garanties collectives menacées d'évaporation. La réponse est claire, a affirmé le CCN dans sa résolution générale : *« L'heure est maintenant à une réponse forte face à l'ampleur des attaques successives. »*

« Ce sont les mandats qui font rayonner notre organisation »

Au fil d'une cinquantaine d'interventions, les délégués ont pointé les attaques contre la classe ouvrière et souligné la nécessité - tel Stéphane Touzet (FAGE-FO) - de « défendre *notre modèle social et républicain* ». Et de préciser : *« C'est dans cette logique qu'il faut réussir le 9 octobre. »* Du *« hold-up de la Sécurité sociale »* (via un nouveau projet de réduction des dépenses de protection sociale) aux attaques contre les conventions collectives et le paritarisme, en passant par celles contre les moyens du système de santé, de l'hôpital notamment... Pour les délégués FO, la réponse doit être construite dans le cadre d'une mobilisation *« la plus large possible »*. Et *« les plus faibles c'est nous qui les représentons »*, résumait Franck Bergamini (UD-FO des Bouches-du-Rhône), tandis que Frédéric Bochard (UD-FO du Puy-de-Dôme) rappelait que les *« attaques du gouvernement ont commencé avec les ordonnances, lesquelles ont conduit à une érosion des droits du travail. Et ça continue... »*.

Alors que la Sécurité sociale est attaquée *« il faut défendre son principe. C'est sur les cotisations qu'est bâti tout le système de santé »*, appuyait Jocelyne Baussant (UD-FO des Deux-Sèvres). L'appel à la *« mobilisation »*, mais aussi la nécessité de développer davantage encore les implantations de l'organisation sont apparus comme des fils conducteurs aux débats. Mobilisation des fonctionnaires FO pour les élections professionnelles du 6 décembre, mobilisation pour les élections en janvier dans les chambres agricoles, mobilisation dans le privé pour les élections aux CSE (comité social et économique)... *« Ce sont les mandats qui font rayonner*

notre organisation », relevait Pascal Lagrue (UD-FO du Rhône). Il faut donc gagner toutes ces élections, ont insisté nombre de délégués. Dans son discours introductif devant le CCN, le secrétaire général de la Confédération, Pascal Pavageau, a évoqué bien sûr ces élections mais aussi le nécessaire développement de l'organisation, effort qui doit « *unir* » l'ensemble des militants.

« Toute réforme doit être source de progrès social »

Concernant l'Assurance chômage, beaucoup ont souligné la nécessité « *d'aller* » à la négociation demandée par le gouvernement. « *Nous sommes des ardents défenseurs du paritarisme* », soulignait Patrick Gardin (UD-FO de Charente). Pour Frédéric Homez (FO-Métaux) « *oui, il faut aller à la négociation sur l'Unédic* ». La négociation « *c'est dans l'ADN de FO. Si cela ne nous convient pas, on ne signera pas le texte* », déclarait de son côté Franck Hausner (UD-FO des Alpes-Maritimes). Michel Le Roch (UD-FO de Loire-Atlantique) analysait lui que « *nous serions en droit d'envoyer paître le gouvernement. Mais on ne peut pas faire la politique de la chaise vide* ». Plus largement, Pierre Compain (UD des Hauts-de-Seine) mettait en garde sur l'attitude du gouvernement qui « *tente d'associer* » les syndicats, dont FO, à ses contre-réformes. Rien d'étonnant, indiquait Sylvie Szeferowicz (UD-FO de la Marne) « *toutes ces contre-réformes ont un ressort commun : isoler l'individu et au final assimiler les organisations syndicales* ». Sébastien Busiris (FEC-FO) appelait à « *trouver des solutions qui permettent d'apporter des acquis sociaux* ». Le CCN a rappelé dans sa résolution que « *toute réforme doit être source de progrès social et que c'est le sens premier de la négociation collective.* »



La journée de mobilisation du 9 octobre « *va être plus qu'utile* », indiquait Hervé Quillet (FO-Chimie), notamment « *pour la défense de nos retraites* », rappelait le militant. « *On ne peut pas accepter la remise en cause du système par répartition.* » « *Tout ce qui se passe dans le privé arrive ensuite dans le public* », insistait de son côté Christian Grolier (Fonctionnaires-FO). Et de mettre en garde : « *En ce qui concerne la réforme des retraites, le Statut général de la Fonction publique est un obstacle car il est basé sur la carrière, donc pour le gouvernement il faut le casser. Or le statut est un cadre juridique, c'est ce qui garantit l'égalité de traitement de l'usager.* » Sur la réforme des retraites, « *le gouvernement devrait faire des annonces le 10 octobre* », rappelait Pascal Samouth (UD-FO de la Haute-Loire). Cette date n'est pas un hasard. « *Le gouvernement craint la mobilisation du 9 octobre.* » Il a raison. « *La réforme des retraites sera au cœur de cette journée car cette réforme qui prône un régime par points, universel, casserait tous les régimes de retraite existants. Ce régime ne peut pas être vertueux.* »

« Être ferme sur nos revendications »

Pour Frédéric Homez (FO-Métaux) « *s'il y a bien un dossier qui doit rassembler, c'est celui des retraites* ». Pour Jean Hédou (FEETS-FO) « *le 9 octobre doit être un point d'appui. Seule notre capacité de résistance sera notre garant pour notre liberté de négocier, de contracter* ». Il faut « *défendre tous les régimes : le régime général et le code des pensions* », insistait Hubert Raguin (FNEC-FP-FO). Nouvelle secrétaire générale de l'UD-FO du Loiret, Katia Escoin ne mâchait pas ses mots : « *Si le modèle social Macron passe, c'est l'abattoir pour tous. Nous devons être intransigeants, fermes sur nos revendications.* »

Valérie Forgeront

Énergie

Privatisations : les fédérations demandent à être reçues par le Premier ministre

L'article 52 du projet de loi Pacte prévoit non seulement de supprimer le seuil obligatoire de détention du capital du groupe Engie par l'État, mais aussi de ne plus limiter aux acteurs publics la détention du capital de sa filiale de transport de gaz GRTgaz. Les fédérations FO, CFDT, CGC et CGT de l'Énergie ont demandé à être reçues par le cabinet du Premier ministre.

Industrie

Les Ford veulent garder Blanquefort et ses emplois

À l'appel de trois syndicats dont FO, les salariés de Ford à Blanquefort (Gironde) multipliaient en septembre les actions contre le projet de fermeture du site et le plan de 850 licenciements. Alors que la procédure de PSE est lancée, la direction annonçait le 19 septembre l'arrivée d'un repreneur potentiel. L'État demande que les salariés soient fixés d'ici à fin octobre.

Service public

Les pompiers de Haute-Vienne demandent des effectifs

À l'appel de trois syndicats dont FO les pompiers professionnels de Haute-Vienne protestent contre des conditions de travail dégradées par un « *management déplorable et une baisse des effectifs* », indique Nicolas Corneloup pour FO (majoritaire). Le syndicat demande notamment vingt postes supplémentaires et l'attribution des primes dues.

Projet de budget 2019 : la rigueur toujours et encore

Le projet de loi de finances pour 2019 affiche les mêmes axes que la loi de finances 2018 : le recul des dépenses publiques avec des mesures qui impacteront les plus modestes et des baisses d'impôts, cadeaux aux entreprises. Le *« choix de la rigueur »* pour FO.

Le projet de loi de finances pour 2019 (PLF 2019) parie sur une croissance à 1,7 % et un déficit public ramené à 2,8 % du PIB. Puis à 0,3 % du PIB en 2022. Une marche forcée donc. Par les mesures qu'il propose pour l'an prochain (poursuite de la réforme de la taxe d'habitation, suppression des cotisations sociales en compensation de la hausse du taux de CSG, désocialisation des heures supplémentaires…) le gouvernement se fait fort d'apporter aux ménages des baisses d'impôts à hauteur de 6 milliards d'euros. Faux, analyse l'Observatoire français des conjonctures économiques pour qui le recul des prélèvements serait plutôt de 3,5 milliards. Le gouvernement sous-estime le poids de la hausse de la fiscalité écologique, de celle du tabac et oublie d'autres paramètres. Parmi ceux-ci, la baisse des APL impactera le pouvoir d'achat pour 1,2 milliard d'euros et le quasi-gel des retraites et des prestations familiales pour 3 milliards d'euros. Toutes ces mesures, *« en plus de porter atteinte au pouvoir d'achat d'une partie des ménages, vont contribuer à augmenter les inégalités entre ceux-ci »*, s'indigne Force Ouvrière.

CICE : UN POIDS DE 40 MILLIARDS EN 2019

En 2019, les dépenses publiques seront toujours à la diète. Cela se traduira, notamment à l'État, par des baisses de crédits pour nombre de missions ministérielles et la suppression nette de 4164 emplois. Les ministères économiques et financiers perdent plus de 2500 emplois, l'Éducation nationale 1813, le secteur des Solidarités et de la Santé 502, celui de la Transition écologique et solidaire 1078, le secteur Travail 1618. *« Force Ouvrière dénonce l'ampleur de l'austérité annoncée en matière de dépenses publiques. […] Il fallait bien ça pour assurer 20 nouveaux milliards de baisse de prélèvements obligatoires aux entreprises et contenter Bruxelles… »* Le PLF 2019 réserve en effet ses largesses aux entreprises. Le niveau des allégements sur les prélèvements obligatoires atteindra 18,8 milliards d'euros (contre 8,4 milliards en 2018). Les comptes publics paieront un lourd tribut au CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) qui sera transformé en allégements de cotisations pour les employeurs.



© HAMILTON/REA

Le projet de loi de finances 2019 réserve ses largesses aux entreprises.

Après avoir induit un manque à gagner annuel de 20 milliards d'euros pour l'État, le CICE pèsera davantage encore dans son année de *« bascule »*. Financée notamment par une partie des recettes de TVA, la transformation du CICE signifie que les entreprises bénéficieront d'allégements de cotisations à hauteur de 20,4 milliards d'euros. L'an prochain, l'État devra assumer par ailleurs le CICE de 2018, soit 20 milliards d'euros. Au total, le CICE pèsera autour de 40 milliards d'euros sur les comptes publics en 2019.

Valérie Forgeront

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS À L'ÉDUCATION NATIONALE : UN SOLDE NET QUI CACHE LA RÉALITÉ

Quelque 2600 postes d'enseignants seront supprimés en 2019 dans les lycées et les collèges publics (avec 40000 élèves de plus attendus), 600 dans l'enseignement privé sous contrat, et 400 postes d'administratifs. Soit un total de 3600 suppressions. Le chiffre de 1800 annoncé par le ministre est en réalité le solde net en regard des 1900 postes créés dans le primaire. Des créations qui, dénonce FO, *« suffiront à peine à compenser »* les besoins créés par les dédoublements de classes de CP et de CE1.

Pouvoir d'achat : les retraités sont remontés

Le gouvernement tente de désamorcer la grogne montante autour du pouvoir d'achat, mais les retraités de l'Union confédérale des retraités FO ne sont pas dupes.

Le gouvernement craindrait-il la colère des retraités ? Le Premier ministre Édouard Philippe a annoncé le 20 septembre un petit geste fiscal qui concernerait 350 000 retraités, afin de compenser la hausse de la CSG entrée en vigueur le 1er janvier 2018. À l'origine, la mesure devait concerner 100 000 retraités mais le gouvernement a souhaité l'étendre. Le Premier ministre a précisé qu'il faudrait *« deux ans en continu au-dessus du seuil qui a été arrêté »* pour devoir payer l'augmentation de la CSG. La mesure sera traduite dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019. *« Cette disposition risque de créer de la confusion et de l'incompréhension, elle n'est pas de nature à calmer la colère des retraités »*, prévient Didier Hotte, secrétaire général adjoint de l'Union confédérale des retraités FO (UCR-FO).

Environ 60 % des retraités, soit 7,5 millions de personnes, ont vu leur CSG augmenter, et ce sans aucune compensation, à la différence des salariés.

UNE REVALORISATION INFÉRIEURE À L'INFLATION

La hausse de la CSG s'ajoute à une série de mesures qui mettent à mal le pouvoir d'achat des retraités depuis plusieurs années, comme le quasi-gel des pensions depuis 2013, la taxe CASA de 0,3 % sur les retraites ou la fiscalisation des majorations familiales.

Les retraités vont en outre connaître en 2019 et en 2020 une revalorisation de leurs pensions (0,3 %) inférieure à l'inflation.

Le 3 octobre, le « Groupe des neuf », qui regroupe l'UCR-FO et huit autres organisations de retraités, était mobilisé. Il a remis une pétition sur le pouvoir d'achat aux députés de la majorité présidentielle et organisé un débat à la Bourse du travail. Les retraités FO se préparent à une autre mobilisation : ils seront dans la rue le 9 octobre, lors de la journée de mobilisation et de grève interprofessionnelle.

Françoise Lambert

Ryanair : nouvelle grève conjointe dans cinq pays contre le dumping social

Le 28 septembre, les hôtesses et stewards de la compagnie aérienne irlandaise à bas coûts Ryanair étaient de nouveau en grève, simultanément dans cinq pays européens (Belgique, Pays-Bas, Italie, Espagne et Portugal), à l'appel de leurs syndicats regroupés dans l'organisation européenne des personnels navigants commerciaux, Eureka, dont le SNPNC-FO est membre fondateur. Une première mobilisation, inédite de par son caractère conjoint et simultané, avait eu lieu le 25 juillet. Les grévistes entendent obtenir de la direction de Ryanair des contrats de travail qui relèvent du droit national des pays de résidence des salariés en lieu et place des contrats irlandais *low cost* qu'elle applique systématiquement aujourd'hui.

LE SOUTIEN DE LA FEETS-FO

La Fédération FO de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services a apporté tout son soutien à cette action pour *« préserver le droit social tel qu'appliqué en France, droit basé sur la prédominance de la base d'exploitation, qui a permis de préserver les droits et acquis des PNC, y compris ceux employés par Ryanair* [dans l'Hexagone, NDLR], *droit confirmé par jugement, tant sur le plan national que par la Cour européenne »*. Le 10 août, les pilotes de Ryanair étaient également en grève en Irlande, en Allemagne, en Belgique, en Suède et aux Pays-Bas. Ces grèves à échelle européenne se produisent alors que depuis un an les mouvements nationaux se sont multipliés dans la compagnie, qui, contrairement à son engagement pris fin 2017, n'a officiellement reconnu l'existence de syndicats en son sein qu'en Irlande, au Royaume-Uni, en Italie et en Allemagne.



© L. COUSIN/HAYTHAM-REA

E.S.

Convention collective du ferroviaire : FO dénonce une *« fausse négociation »*

La négociation de la convention collective nationale a repris le 18 septembre. Ce nouveau *« cadre social »* est destiné à remplacer le statut des cheminots dont le nouveau pacte ferroviaire, adopté le 14 juin dernier, programme la disparition à partir du 1er janvier 2020.

La négociation de la CCN du ferroviaire, commencée en 2014 dans le cadre de la précédente réforme ferroviaire, avait été interrompue au printemps dernier pour cause de grève. La Fédération FO des Cheminots, présente à toutes les séances, a toujours rappelé sa revendication : que l'actuel statut appliqué à la SNCF soit étendu à l'ensemble des entreprises ferroviaires, à l'instar de ce qui a été fait dans les industries électriques et gazières au moment de l'ouverture à la concurrence de ce secteur. L'organisation patronale, l'Union des transports publics et ferroviaires (UTP), explique, elle, que *« ce nouveau cadre social ne saurait être constitué de la reprise de l'ensemble des éléments actuellement inclus dans le statut des cheminots »*.


© F. BLANC

Rassemblement des cheminots devant le Sénat le 29 mai 2018.

TRANSFERTS DE LA SNCF VERS LE PRIVÉ : FO REFUSE D'ÊTRE COMPLICE

Le nouveau pacte ferroviaire impose un nouveau thème de négociation : la définition des critères de transfert des cheminots de la SNCF vers une entreprise privée, en cas de perte de marché par la première. En réalité, explique Daniel Ferté, secrétaire fédéral FO, *« l'essentiel est déjà fixé par le nouveau pacte ferroviaire, qui prévoit d'ailleurs un décret sur ce point en l'absence d'accord avant le 31 décembre 2018. De plus, on nous demande de choisir lesquels de nos collègues il faudra contraindre à quitter l'entreprise, en clair de négocier la longueur de la chaîne. C'est une fausse négociation »*. Quant aux classifications, autre sujet qui doit obligatoirement être bouclé avant le 31 décembre prochain, l'UTP a déjà prévenu qu'elle ne modifierait pas d'un iota ses propositions visant à imposer la polyvalence et les rémunérations au mérite.

Evelyne Salamero

Marseille : la mobilisation se poursuit chez McDo

Les salariés du McDo Saint-Barthélémy de Marseille sont en lutte depuis plusieurs mois pour sauver leurs emplois, à l'appel d'une intersyndicale dont FO. Ils ont remporté une première victoire le 7 septembre : la justice a invalidé la cession du restaurant, voué à devenir un halal asiatique. Le 19 septembre, lors d'une table ronde en préfecture, un franchisé a proposé une reprise, mais à condition de supprimer quatre postes de direction, dont celui du délégué FO. Une proposition inacceptable pour FO. Les négociations se poursuivent. **C. J.**

À lire également sur www.force-ouvriere.fr/9064

Chaussexpo : FO appelle à mener la bagarre

L'enseigne Chaussexpo (groupe Desmazières) prévoit de fermer 35 magasins, de supprimer 124 postes et de vendre le siège de Lesquin (Nord), selon l'annonce faite en comité d'entreprise le 19 septembre. Ce même jour, trois syndicats, dont FO qui est majoritaire, avaient lancé un appel à la grève. *« Une petite réussite »*, selon Luc Dubois, délégué FO, qui invite à amplifier la mobilisation pour obtenir les meilleures conditions d'accompagnement et permettre aux salariés de *« partir dignement »*. Un autre PSE avait déjà supprimé 88 postes en avril 2017. **C. J.**

À lire également sur www.force-ouvriere.fr/9153



Les règles de validité des accords d'entreprise avec DS

Les ordonnances Macron ont avancé au 1er mai 2018, au lieu du 1er septembre 2019, la date à partir de laquelle, pour être valides, tous les accords d'entreprise et d'établissement doivent être majoritaires.

L'accord majoritaire suppose qu'il soit signé par des syndicats représentatifs ayant recueilli plus de 50% des suffrages exprimés lors des dernières élections professionnelles, en faveur des seules organisations représentatives.

LA DÉLICATE QUESTION DU RÉFÉRENDUM

Lorsque l'accord collectif est soumis au principe majoritaire, les syndicats signataires représentant plus de 30% des suffrages exprimés sans atteindre le seuil des 50% peuvent demander l'organisation d'un référendum auprès des salariés.

Les ordonnances Macron admettent que, lorsque les syndicats ayant recueilli plus de 30% ne s'emparent pas de la faculté de demander l'organisation d'un référendum visant à valider l'accord dans le délai d'un mois à compter de sa signature, l'employeur peut demander, lui-même, l'organisation d'un tel référendum, en l'absence d'opposition de l'ensemble de ces organisations minoritaires signataires (art. L2232-12 du Code du travail).

L'ordonnance n°2017-1385 prévoit dorénavant que le protocole spécifique fixant les modalités d'organisation de la consultation des salariés doit être conclu entre l'employeur et des syndicats représentatifs ayant recueilli plus de 30% des suffrages, sans exclure les syndicats non signataires (participent donc à la négociation du protocole spécifique tous les syndicats représentatifs, même non signataires de l'accord).

Sauf dispositions légales particulières pour certains accords, le délai de prescription des actions en nullité, de tout ou partie d'un accord collectif, passe de cinq ans… à deux mois. Ce délai extrêmement bref court à compter, soit de la notification de l'accord d'entreprise aux organisations syndicales disposant d'une section syndicale, soit de la date de publication de l'accord dans la base de données nationale créée par la loi El Khomri (art. L2262-14 du Code du travail).

À noter qu'un salarié peut toujours, par la voie de l'exception, contester la validité d'un accord collectif au-delà du délai de deux moi, lequel délai ne pèse que sur les organisations syndicales.



Département des Affaires juridiques

CE QUE DIT LA LOI



Selon l'article L2232-12, l'accord soumis à référendum est valide s'il est approuvé par les salariés à la majorité des suffrages exprimés. Faute d'approbation, l'accord est réputé non écrit. Cet article continue toujours d'indiquer, sans plus de précision, que *« participent à la consultation les salariés des établissements couverts par l'accord »*. Qui doit voter ? Les salariés uniquement bénéficiaires des dispositions de l'accord mais, dans ce cas, faut-il également y inclure ceux qui, à l'avenir, sont susceptibles de l'être ? Tous les salariés des établissements couverts par l'accord ou uniquement les salariés concernés directement par l'accord ? Le gouvernement n'a pas profité des ordonnances pour régler cette question épineuse du référendum, qui demeure en suspens tant qu'un arrêt de la Cour de cassation n'en fixe pas les règles précises.

À titre de parenthèse, rappelons que FO demandait également l'instauration d'un quorum pour la validation du référendum.

Plan santé : coups de scalpel dans des hôpitaux exsangues

La réforme du système de santé annoncée par le chef de l'État le 18 septembre n'y change rien. Restructurations et fermetures de services hospitaliers vont se poursuivre à marche forcée. FO demande des moyens humains et financiers.



© IAN HANNING/REA

« *Ce soir, à l'hôpital de Gonesse, nous n'avons pas d'aide-soignant en soins intensifs cardiologie et il manque au moins cinq infirmières et au moins cinq aides-soignantes sur l'hôpital. Les cadres essaient de régler le problème en rappelant le personnel de repos, en déplaçant du personnel aux dépens d'autres services et en fermant des lits, dix lits aux urgences. Quand on dit qu'on a besoin de personnel, on nous demande de réduire encore...* » : le témoignage est signé d'Olivier Varnet, neurologue à l'hôpital de Gonesse et secrétaire général du Syndicat national des médecins hospitaliers FO (SNMH-FO), et il est daté d'un soir de garde, le 17 septembre.

Le lendemain, le président de la République, Emmanuel Macron, présentait son plan de transformation du système de santé. Un plan d'une cinquantaine de mesures qui se traduiront dans le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019 (PLFSS 2019) et dans un



© F. BLANC

Les personnels hospitaliers des urgences ont manifesté devant le ministère des Solidarités et de la Santé, le 11 avril 2018, pour demander des moyens supplémentaires.

projet de loi Santé qui sera discuté au Parlement en 2019.
Ont été annoncées une réorganisation de la carte hospitalière, une coordination accrue entre l'hôpital et la médecine de ville, ou encore la création de nouveaux métiers… mais seulement 400 millions d'euros supplémentaires seront accordés en 2019, et 3,4 milliards d'euros sur le quinquennat.
Car le chef de l'État estime que le système de santé *« ne souffre pas d'abord d'un problème de sous-financement »*, mais qu'*« il pèche par un vrai handicap d'organisation »*.
« Il s'agit d'une vieille lune utilisée par les ministres de la Santé qui se sont succédé, pour ne répondre ni aux revendications des personnels, ni aux besoins criants des établissements hospitaliers », estime Luc Delrue, secrétaire fédéral à la Fédération des Services publics et de Santé FO (SPS-FO). *« La réalité que les personnels vivent tous les jours, c'est une déconstruction de notre système de santé et de l'hôpital public, organisée par un financement contraint, au détriment de la prise en charge des patients et des conditions de travail des personnels »*.
Pour la fédération syndicale, l'hôpital souffre bien d'un manque de moyens humains et financiers. Quant aux 400 millions d'euros supplémentaires annoncés par Emmanuel Macron, et qui seront alloués dans le cadre du PLFSS 2019, la fédération SPS-FO rappelle qu'ils ne compenseront qu'en partie les 2,01 milliards d'euros d'économies décidés par l'Assurance maladie pour respecter l'Objectif national

La tension monte dans les hôpitaux

Les mobilisations se multiplient un peu partout, tant dans les hôpitaux de proximité que dans les centres hospitaliers universitaires (CHU). Elles témoignent d'une dégradation sans précédent des conditions de travail.

Au CHU de Nancy, à l'appel de FO et de deux autres syndicats, des rassemblements ont eu lieu les 10, 11, 20 et 25 septembre pour protester contre la suppression envisagée de 400 postes. Les syndicats sont mobilisés pour la défense de l'hôpital public, alors qu'ils constatent une amplification de la dégradation de la qualité des soins et des conditions de travail.
Au CHU d'Angers, premier employeur du département avec 6000 salariés, une délégation de contractuels, emmenée par le syndicat FO, a déposé une pétition auprès de la direction le 19 septembre. Ils revendiquent une rémunération calée sur les grilles en vigueur, et surtout un véritable plan de titularisation pour l'ensemble des 880 contractuels.
À Bernay (Eure), la mobilisation pour le maintien de la maternité se poursuit, alors que l'Agence régionale de santé a annoncé sa fermeture pour février 2019. Une pétition a rassemblé cet été 21000 signatures et le syndicat FO a écrit au Premier ministre.
Au nouvel hôpital de Libourne (Gironde), FO et trois autres syndicats ont choisi le jour de l'inauguration de l'établissement par la ministre de la Santé Agnès Buzyn pour faire valoir les revendications. Une centaine d'agents, dont une majorité d'adhérents et de sympathisants FO, ont manifesté devant leur établissement. Un cahier de revendications a été remis au directeur de cabinet de la ministre. Y figurent la demande d'une amélioration de conditions de travail encore aggravées par une nouvelle organisation du travail, l'octroi de moyens humains et financiers, notamment en psychiatrie et en Ehpad.

LA PSYCHIATRIE PUBLIQUE IMPACTÉE

La psychiatrie publique est particulièrement impactée par les restrictions. Le secteur a connu cet été des conflits longs, notamment au Rouvray, au Havre et à Amiens, contre le manque de moyens humains et financiers. Le 28 septembre, les agents du Centre de santé mentale angevin (CESAME) étaient en grève et ils ont manifesté dans les rues d'Angers, à l'appel de leurs syndicats FO et CGT. Ces agents revendiquent l'arrêt des suppressions de postes.
À Paris, les salariés des trois hôpitaux psychiatriques se battent avec FO et quatre autres organisations syndicales contre la création d'un groupe hospitalier, qui entraîne déjà des fermetures de services et des suppressions de moyens. Ils étaient en grève les 6 et 24 septembre, et ils ont manifesté pour dénoncer des attaques contre la psychiatrie publique.
À Niort (Deux-Sèvres), la mobilisation qui a débuté en psychiatrie contre le manque de moyens s'est étendue à l'ensemble de l'hôpital. Les syndicats FO, CGT, FSU et Solidaires ont lancé une grève et les salariés se sont rassemblés devant l'établissement le 20 septembre. Dans les Ehpad et le secteur de l'aide à domicile des personnes âgées aussi, la



© F. BLANC
Les salariés des trois hôpitaux psychiatriques parisie étaient en grève le 6 septembre 2018.

de dépenses de santé, l'ONDAM, en 2019, finalement fixé à 2,5% au lieu de 2,3%.

La fédération a fait ses calculs : une stricte reconduction des moyens nécessiterait une évolution des dépenses hospitalières fixée à 4,5%. Le relâchement de l'ONDAM à 2,5% annoncé par Emmanuel Macron relève ainsi plus de l'effet d'affichage que d'une réelle mise à disposition de moyens supplémentaires.

Le chef de l'État a annoncé un plafonnement de la très décriée tarification à l'activité (T2A) à 50% dans la part de financement des établissements. Pour Luc Delrue (SPS-FO), *« il est facile de stigmatiser la T2A, alors que c'est bien l'enveloppe fermée et limitative qui est responsable des difficultés qu'ont les établissements dans le financement de leur activité »*.

La confédération FO fustige *« un plan libéral pour un hôpital entreprise au service d'une médecine libérale »*. *« L'hôpital public méritait bien plus en termes de moyens et de reconnaissance »*, estime-t-elle.

FO revendique le maintien de tous les établissements hospitaliers, l'arrêt des fermetures de lits et des suppressions de postes, la hausse des effectifs et l'augmentation générale des salaires des hospitaliers. Ce qui implique l'abandon d'un plan d'économies de 1,2 milliard d'euros sur la masse salariale.

C'est la seule voie qui permettra de *« retrouver des conditions décentes de travail »*, estime FO-Santé. Les personnels hospitaliers le rappelleront lors de la mobilisation interprofessionnelle le 9 octobre. **Françoise Lambert**

mobilisation se poursuit. FO et dix autres organisations ont écrit au président de la République le 12 septembre pour lui demander audience. *« Malgré les annonces du gouvernement, force est de constater qu'au quotidien rien n'a changé dans la plupart des établissements et dans les services d'aide à domicile quant aux conditions de travail et aux conditions d'accompagnement de nos aînés »*, écrivent les syndicats et l'AD-PA (Association des directeurs au service des personnes âgées). Ils entendent *« faire valoir »* les attentes du secteur des Ehpad et des services à domicile. Avec comme revendications un ratio de un salarié par résident dans les Ehpad, l'abrogation de la réforme de la tarification, le maintien des contrats aidés et l'amélioration des rémunérations et des perspectives de carrière.



ns (Sainte-Anne, Perray-Vaucluse et Maison Blanche)



La carte hospitalière rebattue

Le plan Santé prévoit la constitution de trois catégories d'hôpitaux : proximité, spécialisés et ultra-spécialisés.

Environ 600 petits établissements seront labellisés « hôpital de proximité », et ils devront se concentrer sur la médecine, la gériatrie, la réadaptation ou encore les soins non programmés. Ce qui va entraîner des restructurations et des fermetures de certaines activités. Les établissements « spécialisés » et « ultra-spécialisés » disposeront eux de maternités et de blocs chirurgicaux — les établissements ultra-spécialisés devant être pourvus de *« plateaux techniques de pointe »*. Pour FO-Santé, une telle orientation *« aura pour conséquence la baisse de l'offre de soins et la mobilité forcée des personnels »*. La fédération condamne cette politique, qui va accélérer les fusions d'établissements publics et privés dans le cadre des Groupements hospitaliers de territoire (GHT). Institués dans le cadre d'une nouvelle organisation hospitalière votée en janvier 2016, les GHT sont depuis combattus par FO car le dispositif est destructeur pour l'emploi et le service public.

Suppression du *numerus clausus* : une mesure en trompe l'œil

Une quasi-révolution au sein du système de santé. Le chef de l'État vient d'annoncer la fin en 2020 du *numerus clausus*, le dispositif qui limite le nombre de médecins exerçant en France, en restreignant le nombre d'étudiants entrant en deuxième année de médecine (et de pharmacie, dentaire et maïeutique) avec un concours très sélectif.

Sur le principe, la suppression du *numerus clausus* vient satisfaire une revendication de longue date de Force Ouvrière. FO se félicite parce que le *numerus clausus*, instauré dans les années post-1968 en réponse à une demande de médecins libéraux craignant la concurrence, a permis au gouvernement de restreindre l'offre de soins. En effet, quand on limite le nombre de praticiens on limite de fait les prescriptions et le nombre de structures de soins, et en limitant ainsi l'offre de soins on réduit donc les dépenses de santé.

Si FO approuve la suppression du *numerus clausus*, la mesure, à elle seule, ne suffira pas à endiguer les déserts médicaux. « *L'objectif du gouvernement ne semble pas être d'augmenter le nombre de médecins* », analyse Olivier Varnet, secrétaire du Syndicat national des médecins hospitaliers FO (SNMH-FO), « *rien, dans le plan Santé, n'est prévu pour augmenter la taille des promotions des étudiants en médecine, le nombre de professeurs de médecine ou le nombre de chefs de clinique, ces jeunes médecins qui sortent de l'internat et font de la recherche et de l'enseignement* ».

Françoise Lambert



© F. BLANC

Les médecins hospitaliers ont manifesté le 20 mars 2018 devant le ministère de la Santé. pour alerter sur la pénurie médicale.

SANTÉ : GARANTIR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ

La défense de la mission de service public de l'hôpital et des établissements médico-sociaux demeure une priorité pour Force Ouvrière. Extraits de la résolution sociale du Congrès confédéral de Lille (27 avril 2018).

« *[...] le Congrès demande l'arrêt des réformes structurelles qui, dictées par une réduction des coût de gestion, conduisent à des mutualisations, à des fusions d'établissements, à la fermeture de nombreux services au public et à la suppression de milliers de postes, comme l'illustrent les groupements hospitaliers de territoire (GHT).* »

« *Le Congrès appelle à voter contre* [les] *projets régionaux de santé qui mettent en œuvre la loi HPST* [Hôpital, patients, santé, territoire, NDLR] *de juillet 2009 et la loi Santé de janvier 2016 dont nous demandons l'abrogation.* »

« *Le Congrès condamne le nouveau plan ONDAM d'économies 2018-2022 ainsi que les cinq chantiers de la stratégie de transformation du système de santé qui en découlent.* »

Le Congrès « *revendique, pour lutter contre la désertification médicale, l'abrogation du numerus clausus [...].* »

« *Le Congrès dénonce le rationnement de l'offre de soins induit par la mise en œuvre d'une étatisation régionalisée du système de santé via la création des agences régionales de santé (ARS) et l'économie de plusieurs milliards d'euros réalisée par l'Assurance maladie sur le dos des hôpitaux et des établissements médico-sociaux. Les assurés sociaux en subissent injustement les conséquences : saturation des capacités d'accueil, augmentation des délais d'attente et baisse du temps médical par patient [...].* »

« *Réaffirmant les quatre fonctions fondamentales de l'hôpital public que sont le diagnostic, le soin, l'enseignement et la recherche, le Congrès rappelle la nécessité de rompre avec la logique d'enveloppe fermée, revendique l'arrêt des plans de retour à l'équilibre et l'effacement de la dette des hôpitaux.* »

Le Congrès exige « *un renforcement des moyens et les recrutements nécessaires pour assurer une prise en charge de qualité* ».

« *Il alerte sur les dangers [...] du virage ambulatoire, qui, sous couvert de garantir un meilleur confort de soins à domicile, vise surtout à permettre des économies insupportables pour ces établissements.* »

9 OCTOBRE 2018

POUR LA CONQUÊTE DU PROGRÈS SOCIAL

Pour combattre l'individualisation et la baisse de nos droits !

Pour défendre nos retraites et notre Service public !

Pour exiger une augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux !



Défendons l'égalité, la solidarité et les droits collectifs !

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR

FO

IL Y A URGENCE À SE MOBILISER

www.force-ouvriere.fr

Assurance chômage : FO ne fera pas la politique de la chaise vide

Le CCN a donné mandat le 27 septembre au Bureau confédéral pour rentrer en négociation sur une réforme de l'Assurance chômage mais sur des bases fixées entre les interlocuteurs sociaux, et non dans le cadre imposé par le gouvernement, à savoir un désendettement du régime sur le dos des demandeurs d'emploi.

« *Le gouvernement prétend réduire les confédérations au rôle de "hauts-commissaires" à la destruction de l'Assurance chômage* », dénonce dans sa résolution le Comité confédéral national (CCN), qui s'est réuni les 26 et 27 septembre au siège de la confédération.

En juillet dernier, à la surprise générale, Emmanuel Macron avait annoncé sa volonté de lancer une nouvelle réforme de l'Assurance chômage, la troisième en moins de deux ans. Dans sa lettre de cadrage envoyée le 25 septembre aux interlocuteurs sociaux, le gouvernement impose une contrainte avant tout budgétaire : entre 3 et 3,9 milliards d'euros d'économies sur trois ans. L'objectif est à la fois de « *financer les mesures nouvelles* » (indemnisation de davantage de démissionnaires et de certains indépendants) et « *d'accélérer le désendettement du régime* », qui s'élève à 35 milliards d'euros.

Pour y parvenir, la mise en place d'un bonus-malus sur les cotisations patronales pour lutter contre l'abus de contrats courts n'est pas clairement évoquée. Revendication de longue date de FO, c'était une promesse de campagne d'Emmanuel Macron. Mais son principe est rejeté par le patronat.

En revanche, l'exécutif invite les négociateurs à s'attaquer aux droits des demandeurs d'emploi avec la remise en cause du cumul indemnisation-salaire et une révision du calcul du salaire journalier de référence. Il



© D. ALLARD/REA

évoque aussi la « *prise en compte des différences de capacité à retrouver un emploi* » dans l'application des règles d'indemnisation. Sous-entendu un retour de la dégressivité des allocations pour les hauts salaires, « *une vieille recette populiste* », a réagi Pascal Pavageau sur Public Sénat. Les interlocuteurs sociaux, s'ils décident d'entrer en négociation, ont jusqu'à fin janvier 2019 pour parvenir à un accord.

MAINTIEN DU RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE

Le CCN de FO refuse la politique de la chaise vide, mais il s'écarte de la lettre de cadrage, dont le principe même est « *inacceptable* ». Il exige « *le maintien du régime d'Assurance chômage sans étatisation et sans dégradation des droits des chômeurs* ». Dans sa résolution adoptée à l'unanimité, il « *donne mandat au Bureau confédéral pour rentrer en négociation sur la base des revendications portées par FO selon un cadre fixé entre les interlocuteurs sociaux, en toute indépendance vis-à-vis de ce que veut imposer le gouvernement.* »

En ouverture du CCN, Pascal Pavageau avait rappelé que l'endettement du régime était avant tout de la responsabilité de l'État et que le précédent accord sur l'Assurance chômage, appliqué depuis novembre 2017, permettait une gestion de l'Unédic à l'équilibre.

La négociation sera très probablement lancée. La totalité des organisations syndicales ont décidé d'y participer, ainsi que le Medef. Mais avant d'engager les débats, les interlocuteurs sociaux devraient préalablement décider entre eux des thèmes abordés. « *Il y a des points sur lesquels nous n'irons pas, comme la dégressivité, et rien ne dit que nous parviendrons à un accord* », a prévenu Pascal Pavageau lors du CCN.

Clarisse Josselin

Ordonnances Macron : une baisse de 33% du nombre de mandats

Le ministère du Travail a effectué un bilan quantitatif des dispositions mises en place par les ordonnances Macron. Des chiffres qui confirment le bien-fondé des analyses de FO.



À télécharger sur www.force-ouvriere.fr/9182

Depuis début janvier 2018, 8814 CSE ont été installés, dont plus de la moitié dans les entreprises de moins de 50 salariés. Le nombre de mandats est passé de 36000 sièges à 24000, soit une baisse de 33%.

UNE BAISSE DE 24% DU NOMBRE DES PLANS DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

Un total de 364 accords ont été conclus par référendum et 582 par des représentants du personnel non mandatés. 90% de ces accords ont porté sur les rémunérations et le temps de travail. Jusqu'au 31 juillet 2018, 66 entreprises étaient en procédure de rupture conventionnelle collective. Dans le même temps, le nombre de PSE affiche une baisse de 24%. Des chiffres qui confirment les analyses de FO. Dans sa résolution générale d'avril 2018, le congrès confédéral avait notamment dénoncé la disparition à terme de 200000 mandats d'élus, *« synonyme d'une attaque considérable envers la représentation de proximité »*. Quant au référendum d'entreprise, le congrès le considère comme irrecevable *« car il remet en cause la légitimité du mandat syndical et plus largement des organisations syndicales »*.

Nadia Djabali

LE CHIFFRE

40

Le CICE, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, mirifique cadeau annuel aux entreprises lancé en 2013, va grever de quelque 40 milliards les comptes publics en 2019. Ces 40 milliards pour 2019 comprennent la note du CICE pour 2018, ce dernier n'étant pas comptabilisé l'année même, soit quelque 20 milliards, auxquels s'ajoutent 20 autres milliards pour l'allégement des charges patronales, qui remplace le CICE mais s'applique, lui, de suite. Un remplacement appelé la *« bascule du CICE »*, mais surtout un cumul particulièrement pesant. Un trou faramineux, sans compter la perte de recettes pour les assurances sociales, qu'il faudra bien combler à coups de rabot dans principalement, et au hasard, les dépenses publiques et à grand renfort de gel de diverses prestations sociales. Le CICE? *« Une mesure au coût prohibitif, souffrant cruellement d'une absence de ciblage et de conditionnalité sur la création d'emplois »*, déplorait déjà Pascal Pavageau en septembre 2016, alors secrétaire confédéral FO chargé de l'économie. La note s'est depuis encore alourdie. **M. P.**

LE MOT

Revenu universel

Attention aux grands mots. *« Nombre de personnalités politiques reprennent le concept du revenu universel et l'aménagent à leur convenance. [...] Le vrai revenu universel est versé individuellement à toutes les personnes majeures résidant dans un pays, sans conditions de ressources ni contrepartie »* *, écrivait Jean-Éric Hyafil, auteur d'une thèse sur ce sujet, au lendemain de l'annonce présidentielle d'un *« revenu universel d'activité »* pour l'horizon 2020. Par ailleurs peu universel puisque ciblant une catégorie et assorti de conditions. Ce revenu universel est souvent présenté comme la panacée pour éradiquer précarité et pauvreté. En dehors des questions de montant et de financement, il impliquerait, comme l'a déjà souligné FO, que *« le financement de la protection sociale soit assuré par l'impôt et non plus par les cotisations »* **. L'instaurer *« signerait la remise en cause de toutes les constructions collectives, fruits d'un siècle de luttes syndicales : le système de sécurité sociale collective, les négociations collectives, la fiscalisation par ménage, etc. »*. ** **M. P.**

Journal* Libération *du 13 septembre 2018, article de T. Serafini et A. Cailhol. * InFOéco *n°122, CGT-FO, 19 octobre 2016.*

Répression de dockers camerounais : FO demande l'ouverture d'une enquête

Alors qu'ils étaient en grève et manifestation, en toute légalité et de manière pacifique, pour obtenir l'application de leur convention collective, les dockers de Douala, dont le groupe français Bolloré est le principal investisseur, ont subi une violente répression.

La Fédération FO de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services (FEETS-FO) s'est jointe à la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF) pour demander au gouvernement camerounais d'ouvrir une enquête sur la violente intervention des forces de l'ordre contre les dockers du port de Douala le 22 juin dernier.

Plusieurs d'entre eux ont été grièvement blessés et plus d'une trentaine ont été incarcérés durant plusieurs jours. Depuis, les travailleurs syndiqués font l'objet de licenciements et de suspensions sans préavis.

« Encore une fois, tout ce que nous voyons de la mondialisation dans ce cas précis, c'est à quel point elle participe au dumping social et bafoue les droits fondamentaux, garantis par les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, qui s'appliquent de façon universelle à l'ensemble des États membres de l'OIT, qu'ils aient ratifié lesdites conventions ou non. Le droit à la liberté d'association doit être effectif partout », s'insurge Marjorie Alexandre, secrétaire confédérale chargée des relations internationales et des droits fondamentaux.



© PIERRE GLEIZES/REA

Le port maritime de commerce de Douala, au Cameroun.

LES DOCKERS LICENCIÉS DOIVENT ÊTRE RÉINTÉGRÉS

Le Syndicat national libre des dockers et activités connexes (Synalidoacc) et la Confédération camerounaise du travail (CCT) avaient appelé à la grève au vu du non-respect de la convention collective par le Groupement professionnel des Acconiers du Cameroun (GPAC), dont la filiale du groupe Bolloré, Bolloré Africa Logistics, est l'un des principaux membres. Le préavis de grève avait été déposé le 8 juin auprès du président de la République et des ministres, comme l'exige la loi. Face à l'absence de réponse et de tentative de dialogue de la part des autorités, la grève a été déclenchée le 22 juin.

Outre l'application des conventions et accords existants, les dockers revendiquent la fixation d'un salaire de base, la revalorisation du taux horaire, un treizième mois et une couverture sociale digne de ce nom pour les dockers et leurs familles.

Evelyne Salamero

LE GROUPE BOLLORÉ A DES RESPONSABILITÉS

Le 13 septembre, la FEETS-FO était aux côtés d'une délégation de l'ITF pour presser l'entreprise Bolloré d'intervenir auprès du gouvernement camerounais, afin que ce dernier demande aux membres du GPAC de cesser de cibler les syndicalistes, assure la réintégration des licenciés, veille à la levée des suspensions et sanctions, et à ce que le GPAC *« respecte la convention collective et continue de négocier de bonne foi »*. Le groupe Bolloré est présent dans 46 pays d'Afrique, avec plus de 300 millions d'euros d'investissements sur tout le continent en 2018. Sa filiale Bolloré Africa Logistics gère les terminaux de conteneurs dans dix ports d'Afrique de l'Ouest.

NUMÉRISATION

Pour FO, le délégué à la protection des données doit être un salarié protégé

La confédération FO revendique le statut de salarié protégé pour le Délégué à la protection des données (DPD), garant de la protection des données personnelles des salariés, *« afin de lui laisser toute latitude dans ses missions »*. Elle souhaite également que la désignation d'un DPD soit obligatoire dans toutes les entreprises et pas seulement, comme c'est le cas aujourd'hui, dans celles de plus de 250 salariés.

ALERTE

La confédération FO appelle ses structures à *« faire vivre »* l'Ires

L'Institut de recherches économiques et sociales, créé en 1982 *« par et pour les organisations syndicales [...] pourrait malheureusement mourir dans l'indifférence générale »*, du fait de la baisse régulière des subventions de l'État (un tiers de moins en sept ans), alerte la confédération FO. Celle-ci invite ses structures à *« faire vivre l'Ires »* en faisant connaître et en valorisant son activité, notamment à travers ses publications.

STATUT

La négociation sur la définition de l'encadrement reprend

Suspendue en mars, la négociation sur le statut des cadres a été relancée fin septembre par des rencontres bilatérales avec le Medef. Une délégation FO (Éric Peres, secrétaire général de l'Union des cadres et ingénieurs FO, Philippe Pihet et Béatrice Clicq, secrétaires confédéraux, respectivement chargés des retraites et de la prévoyance complémentaire, et de l'égalité et du développement durable) devait être reçue le 1er octobre.

Recours gagnants contre plusieurs arrêtés de représentativité

Les arrêtés fixant, par branche, la liste des organisations syndicales reconnues représentatives et leur poids respectif à l'issue du cycle 2013-2016, sont publiés au *Journal officiel* depuis juin 2017. Plusieurs fédérations ont relevé des erreurs et ont réussi, avec l'aide de la Confédération, à obtenir rectification.



« *Par nature je veux tout vérifier* », prévient Nadia Jacquot, secrétaire fédérale à la Fédération des Transports FEETS-FO. Quand l'arrêté de représentativité pour la branche du personnel sédentaire des entreprises de transport de marchandises de la navigation intérieure est paru le 10 novembre 2017, FO était hors course. *« J'ai repris l'ensemble des PV et aussi vérifié que les entreprises relevaient bien de la branche,* poursuit-elle. *L'une d'elles relevait en fait de la propreté. On a refait les calculs et FO a obtenu 18,03 % des voix. »* Le ministère du Travail a pris un arrêté rectificatif paru le 8 juin 2018.

À la Fédération de l'Action sociale FNAS-FO, dans la branche des régies de quartier, l'arrêté initial, du 21 juillet 2017, excluait FO avec 7,85% des voix. Après vérifications, un procès-verbal rectificatif avait été omis. FO a alors saisi la Direction générale du travail (DGT). *« Nous avions fait un recours de précaution au tribunal, mais la requête est tombée avant la date du jugement »*, précise Éric Deniset, secrétaire général adjoint de la FNAS-FO. Un nouvel arrêté, le 10 novembre 2017, accorde 9,95% des suffrages à FO.

SIX MOIS DE BAGARRE

Dans la branche du bâtiment, les résultats parus le 22 décembre 2017 faisaient passer FO de la deuxième à la troisième place dans le collège ouvriers. *« En additionnant les PV, nous n'avions pas les mêmes chiffres »*, explique Franck Serra, secrétaire général de la Fédération FO de la Construction.

Il prépare la riposte avec le secteur des conventions collectives de la Confédération et un cabinet d'avocats. *« Il aura fallu six mois de bagarre pour obtenir gain de cause,* poursuit-il. *Nous étions prêts à aller en justice, ça les a fait plier. »*

Dans l'arrêté rectificatif paru le 31 juillet 2018, FO récupère sa deuxième place chez les ouvriers, passant de 23,60 % à 24,76 %. *« Au niveau général, nous sommes à deux points de la première place,* se félicite Franck Serra. *Et la CGT passe sous les 30 %, elle ne peut plus signer seule un accord. »*

Il insiste sur l'importance des remontées des PV d'élection, notamment dans une fédération représentant 2 millions de salariés et 129 secteurs.

« Toutes les voix sont précieuses, rappelle Karen Gournay, secrétaire confédérale chargée de la négociation collective. *C'est pourquoi les PV doivent être rigoureusement remplis et nous être transmis au plus vite pour que nous puissions signaler à la DGT d'éventuelles anomalies avant la fin du cycle. »*

Clarisse Josselin

Les salariés de la Biennale de Lyon n'ont pas le cœur à danser

La 18e Biennale de Lyon, un festival consacré à la danse, s'est achevée le 30 septembre. Malgré le succès de l'événement, l'association chargée de son organisation est aujourd'hui menacée, ainsi que tous les emplois qui en dépendent. Déterminés à résister, les salariés ont créé un syndicat FO l'an dernier.

« *Nous assistons à une précarisation de l'emploi et à un démantèlement de la Biennale de Lyon* », alerte le syndicat FO des personnels de la Biennale de Lyon dans une pétition lancée en juillet sur Internet

L'association La Biennale de Lyon, créée en 1979, est chargée d'organiser chaque année la Biennale, un événement consacré à la danse les années paires et à l'art contemporain les années impaires. Elle emploie 23 salariés permanents, mais au plus fort des festivités les effectifs peuvent monter à 350 salariés.

L'inquiétude ronge le personnel depuis l'annonce, en septembre 2017, par la Ville et la Métropole de Lyon, d'une réorganisation de la structure. Un nouvel organigramme doit être mis en place avec les « maisons mères », le musée d'Art contemporain et la Maison de la danse. Deux pôles vont être constitués, l'un dédié à la danse, l'autre à l'art contemporain, en renforçant les synergies avec les deux établissements.


© C. JOSSELIN

Norbert Paglia et Cathy Mornet, respectivement trésorier et secrétaire générale du syndicat FO des personnels de la Biennale de Lyon.


© C. JOSSELIN

« Orbes », un spectacle de Jordi Gali (compagnie Arrangement provisoire), place des Terreaux à Lyon, le 22 septembre 2018.

Les salariés, qui déplorent un manque d'informations, y voient une mise en danger de leurs missions. Selon la pétition, le cabinet Ernst and Young, mandaté par la Métropole, pointe aussi un risque de perte de compétences. Pourtant, « *les deux Biennales sont en progression financièrement, et en terme de fréquentation nous ne sommes absolument pas en déficit, nous ne comprenons pas le pourquoi et le comment de cette réorganisation* », insistent les salariés.

Ils ont décidé de se cotiser pour aller voir un avocat. « *Il leur a conseillé de créer un syndicat pour défendre leurs droits,* explique Cathy Mornet, devenue secrétaire générale du syndicat en 2018. *Je leur ai proposé de rejoindre FO. La mise en place d'un syndicat chez nous, c'est un événement. Je ne crois pas qu'il y en ait eu d'autres en trente ans.* »

Mais pas facile d'essuyer les plâtres. « *Tout est à créer, on apprend tous les jours,* poursuit-elle. *Il faut aussi résister à la pression.* »

DEUX ALERTES DU MÉDECIN DU TRAVAIL

Quelques mois plus tard les salariés apprennent que cinq permanents vont être transférés, dès janvier 2019, à la Maison de la danse. Ce qui, ajouté à d'autres suppressions de postes, représenterait une baisse de 35% des effectifs en CDI en quatre ans. Ce serait pour les salariés le premier maillon du démantèlement de l'association.

Dernier coup de massue, ils sont informés le 7 septembre dernier que la directrice générale, compte tenu de la modification de ses missions dans le cadre de la réorganisation, avait négocié son licenciement. Son départ est programmé pour fin décembre 2019.

« *Initialement, la réorganisation devait rester expérimentale en 2018 et 2019, aucune décision définitive ne doit être prise avant,* rappelle Cathy Mornet. *Nous demandons la suspension de ce transfert et la mise en place d'un dialogue social sur la réorganisation. Les instances représentatives du personnel ne sont pas consultées.* »

Les salariés sont en souffrance. Certains craquent et partent. Le médecin du travail a fait deux alertes, en décembre 2017 et juillet 2018, sur les risques psychosociaux et même une « *altération mentale avérée* » chez certains salariés.

Le syndicat, « *seul rempart des salariés pour défendre leurs intérêts* », selon la secrétaire générale, devait être reçu le 2 octobre par les tutelles et espérait avoir des réponses à ses questions.

Clarisse Josselin

Tarn : quand la ténacité syndicale paye…

Parce qu'il exerçait des activités syndicales, un agent territorial du Tarn et militant FO subissait un retard d'avancement depuis plusieurs années. Le Défenseur des droits vient de stigmatiser cette situation en tant que *« discrimination »* nécessitant réparation.

Le 6 août dernier, le Défenseur des droits a rendu sa décision dans une affaire concernant un adjoint technique territorial de l'agglomération Castres/Mazamet (Tarn) et par ailleurs secrétaire du syndicat FO de l'agglo. À l'issue de l'enquête qu'elle a diligentée, l'institution indépendante de l'État considère que le retard dans l'avancement de carrière subi par Jacques Lorre a tout à voir avec ses activités syndicales. Pour le Défenseur des droits, cette situation de retard relève d'une *« discrimination »*, et cela *« en méconnaissance de l'article 6 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et de l'article 1er de la loi n°2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations »*. Ce fonctionnaire, toujours bien noté par sa hiérarchie et *« investi syndicalement depuis quinze ans »*, détient étrangement le même grade qu'en 1999. Or l'agent *« remplit toutes les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade »*, cela d'ailleurs depuis 2009 précise le Défenseur des droits.



UN PRÉJUDICE À RÉPARER AU PLUS VITE

Accompagné dans ses démarches par le Groupement départemental FO des Services publics (GD-FO) du Tarn, Jacques Lorre a sollicité son administration à maintes reprises au cours de ces dernières années *« mais ses demandes sont toujours restées sans réponse »*, s'insurge le GD-FO. Soutenu par FO, l'agent a donc saisi le Défenseur des droits. Dans sa décision du 6 août, l'Autorité administrative indépendante recommande au président de la collectivité, d'une part, d'inscrire Jacques Lorre sur le tableau d'avancement, et ce *« dans les meilleurs délais »*, et, d'autre part, de *« l'indemniser des préjudices financiers et moraux qu'il a subis »* s'il en fait la demande. Pour Serge Sobreira, le secrétaire du GD-FO du Tarn, *« la balle est désormais dans le camp de la collectivité territoriale. Elle dispose de trois mois pour donner sa réponse »*.

Valérie Forgeront

DE *FO HEBDO* À *L'INFO MILITANTE*

Un journal de 24 pages comme outil militant et revendicatif à destination de l'ensemble de nos adhérents et syndicats. *L'inFO militante*, nouvelle formule bimensuelle du journal confédéral, s'inscrit pleinement dans la continuité des parutions qui ont accompagné l'évolution de notre histoire commune. Ainsi, ce numéro 3291, deuxième parution après la coupure estivale, continue *Résistance Ouvrière* et *FO Hebdo*.

Le journal de la Confédération a vocation à relater la vie confédérale, fédérale, celle des UD, mais aussi celle des syndicats, des adhérents et des militants. Comme dans ses formules précédentes, il est au service du syndicalisme libre et indépendant qu'incarne Force Ouvrière.

« La Sécu, elle est à nous »

Dans son programme de décembre 1918, la CGT confédérée revendique l'assurance obligatoire. Aussi, Jouhaux et ses camarades sont favorables à la loi d'Assurance sociale de 1930, car elle autorise les caisses gérées par les assurés pour *« permettre aux travailleurs la gestion d'une part de leur salaire [...] pour la défense de la santé publique »*, déclare Georges Buisson lors du congrès confédéral de 1929.
Ce seront les caisses Le Travail.

Dans la Résistance, Buisson devient vice-président de l'Assemblée consultative provisoire (ACP), qui siège à compter du 3 novembre 1943. Il y propose, le 24 juillet 1945, *« un plan complet de sécurité sociale »*. Il s'agit d'un document public et publié comme n°554 de la troisième session des travaux de l'ACP. Le texte de Buisson comporte 88 articles. L'article 87 prévoit la mise en place de la Sécurité sociale au 1er janvier 1946. Notons que l'adversaire le plus constant de Buisson est Tessier, secrétaire général de la CFTC, favorable à la Mutualité contre la Sécurité sociale. Buisson l'emporte. Il ne peut plus être contesté qu'il est le « père de la Sécu », militant de la CGT confédérée, future CGT-FO, et résistant de la première heure.
Sauf que de Gaulle arrête les travaux de l'ACP et demande à un membre du Conseil d'État de présenter une ordonnance fondant la Sécurité sociale. Il s'agit de Pierre Laroque, un des rares résistants siégeant au Conseil d'État. Il reprend, sans le nommer, l'avant-projet de Buisson et ses 88 articles dans l'ordre, en corrigeant quelques-uns, dont une mise en place au 1er janvier 1947. C'est l'ordonnance du 4 octobre 1945, signée du ministre Parodi, auquel succède Croizat le 22 octobre.
La Sécu est une conquête sociale majeure, sur une initiative de la CGT de l'époque de la Charte d'Amiens, *« contre les risques de toute nature »* (art. 1er). Il s'agit d'une base fondatrice de toute démocratie sociale car gérée par les travailleurs et avec le principe de financement du salaire différé. Depuis plusieurs dizaines d'années, la Sécu est combattue pour la livrer aux groupes privés. En 1995, l'essentiel a été sauvé par une grève nationale organisée par FO. Aujourd'hui le danger est évident. *« La Sécu vaut bien une grève générale »*, disait Marc Blondel le 29 janvier 1995. C'est plus que jamais d'actualité, car *« la Sécu, elle est à nous »*.



Georges Buisson.

Gérard Da Silva

NON, NOTRE SÉCU N'EST PAS BISMARCKIENNE!

Sur le site internet de la Sécu, on peut lire que notre modèle de sécurité sociale, né en 1945 en France, serait « bismarckien »! Cette référence n'est pas innocente et sans danger. En Allemagne, il a été octroyé par Bismarck et non conquis par les travailleurs. Or, ce modèle n'a rien à voir avec celui de la Sécurité sociale française, laquelle a été obtenue par un peuple organisé, dans le cadre du Programme de la Résistance. C'est d'ailleurs pour cela que la sécurité sociale est un droit intégré dans la Constitution. Le modèle bismarckien a quant à lui été détruit en Allemagne il y a quinze ans, avec son cortège d'injustices et de misère.

Une nouvelle secrétaire confédérale pour développer, implanter et reconquérir

C'est à Roxane Idoudi, 46 ans, syndicaliste depuis quinze ans dans le commerce et dans l'interprofessionnel, qu'il revient de prendre la responsabilité du nouveau département confédéral dédié au développement de l'organisation.

Son dynamisme et sa joie de vivre, mais aussi sa manière directe de répondre aux questions séduisent d'emblée. Présentée par la Fédération des Employés et Cadres et l'union départementale de la Gironde et élue à la quasi-unanimité du Comité confédéral national secrétaire confédérale en charge du développement, Roxane Idoudi dit être *« consciente du challenge à relever, mais ça ne me fait pas peur »*. D'évidence, elle est plus que déterminée à remplir immédiatement son nouveau mandat et sait déjà par quoi elle va commencer.



© F. BLANC

Roxane Idoudi.

« JE NE ME SUIS JAMAIS SENTIE AUSSI LIBRE QUE DEPUIS QUE JE SUIS SYNDIQUÉE À FO! »

« Rien ne peut se faire sans la volonté des structures. Je sais qu'il y a des exemples formidables de développement dans notre organisation dont on ne s'inspire pas assez. Il est donc primordial de commencer par un état des lieux », indique-t-elle. Et, tient-elle à souligner, rien ne doit être négligé car *« il n'y a pas de petite structure »*.

La militante, dont l'activité préférée reste *« d'être sur le terrain pour convaincre »*, sait de quoi elle parle, elle qui a travaillé chez Leroy Merlin à faire passer le nombre d'adhérents d'une vingtaine à près de deux cents, en quadruplant le nombre d'implantations FO dans les magasins de l'enseigne.

Elle veut aussi que *« la fraternité soit un vecteur de* [son] *mandat »*, car sans elle, *« les implantations ne durent pas »*.

Vendeuse pendant plus de vingt ans, un travail dans lequel elle s'est *« très vite ennuyée »*, Roxane proclame aujourd'hui non sans malice : *« Je suis un pur produit Leroy Merlin. C'est même grâce à eux que je me suis syndiquée au vu des conditions de travail qui y régnaient. »*

« Je ne me suis jamais sentie aussi libre que depuis que je me suis syndiquée! », s'exclame-t-elle, soulignant : *« Cela m'a permis de regarder le patron droit dans les yeux, de garder la tête haute. »*

À la question *« pourquoi avoir choisi FO? »*, Roxane Idoudi répond avec franchise : *« J'y suis rentrée par hasard, mais j'y suis restée par conviction »*, après avoir notamment constaté qu'*« il n'y a qu'à FO que même les plus petits syndicats en nombre d'adhérents ont la possibilité de s'exprimer à la tribune des congrès »*. Très vite, elle s'est investie dans l'action interprofessionnelle à l'union départementale, tout en se consacrant à sa fédération. *« Mon premier mandat de déléguée syndicale est le seul que j'ai brigué. Après c'est toujours l'organisation qui est venue me chercher pour donner un coup de main. Et chaque fois j'ai dit banco! »* Mais cette fois, Roxane Idoudi doit laisser ses précédents mandats pour ne se consacrer qu'au nouveau. Deux choses ont fait pencher la balance, explique-t-elle : le fait que «nous partagions la même ambition pour notre organisation avec Pascal Pavageau », et le fait que *« le développement de l'organisation, c'est ce pourquoi je me bats depuis quinze ans »*.

Evelyne Salamero